



N°14
04/08/2017



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle Aquitaine
Pommier - Poirier / Edition
Zone Limousin N°14 du
04/08/2017 »*



Edition **Zone Limousin**
Nord 24/19/87/23

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
<http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/BSV-Nouvelle-Aquitaine-2017>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pommier

- **Stade J (BBCH 75 - 77) : grossissement des fruits.**
- **Carpocapse : 2nd vol en cours. Période à risque élevé des pontes jusqu'au 5 - 13 août et celle des éclosions jusqu'au 15 - 21 août selon les secteurs.**
- **Pucerons lanigères : présence de nombreux petits foyers en tous secteurs. Présence du parasitoïde *Aphelinus mali* souvent efficace à la régulation des foyers.**
- **Acariens rouges et Phytomyces : période à risque en cours.**
- **Tavelure : le risque de contamination secondaire pourra être élevé sur le végétal lors des prochaines pluies dans les parcelles contaminées.**
- **Maladies de l'épiderme : période de risque élevé si épisodes pluvieux.**

Poirier

- **Maladies de conservation : période de risque élevé lors des épisodes pluvieux.**
- **Feu bactérien : période de forte sensibilité.**

• Développement du fruit

Pour la variété Golden, la plus représentée en Limousin, les fruits auraient atteint à ce jour un calibre moyen de 54 à 70 mm selon les secteurs et grossiraient actuellement de 0.4 mm par jour.

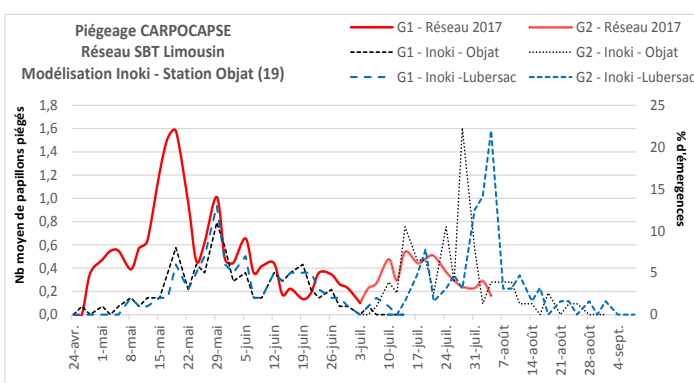
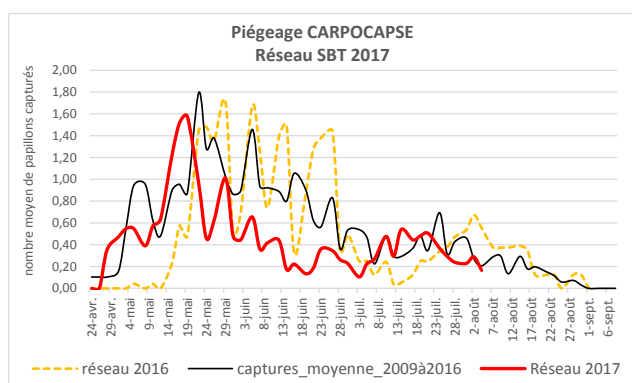
Code BBCH	Stade	Description
7 = Développement des fruits		
78 - 79	J	Grossissement Les fruits ont atteint environ 80 à 90% de leur taille finale.

• Carpocapse (*Cydia pomonella*)

Observations du réseau

Des dégâts (fruits percés) ont été observés ponctuellement dans de rares parcelles.

D'après les données du réseau de piégeage, le pic du 2nd vol a eu lieu aux alentours du 20 juillet (graph 1) alors que le modèle Inoki le prévoyait vers les 28 juillet – 4 août (graph 2) selon les secteurs. Depuis le 25 juillet, on note une baisse significative des captures.



Seuil indicatif de risque

Surface couverte	1 ha	2 ha	3 ha	4 ha
Seuil d'alerte	3 papillons	4 papillons	5 papillons	6 papillons

Données du modèle INOKI

La situation du carpocapse est ainsi estimée au 4 août :

- ✚ **Secteurs précoces** (bassin d'Objat) : 85% des papillons de la 2nde génération auraient émergé. 76% des pontes auraient été déposées et **45% des éclosions auraient eu lieu ; nous nous situons dans le pic des éclosions.**
- ✚ **Situation de plateau** (Lubersac), plus représentative du verger limousin, et les secteurs tardifs (Nord Haute-Vienne et Creuse) : 77 à 80% des papillons de la 2nde génération auraient émergé. **42 à 44% des pontes auraient été déposées ; nous nous situons dans le pic de pontes.** 16 à 19% des éclosions auraient eu lieu.

Les prévisions ci-dessous sont calculées avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières pour les jours à venir :

	Pontes			Eclotions		
	Début	Pic	Risque élevé	Début	Pic	Risque élevé
Secteurs précoces (bassin d'Objat)	8 - 11 juillet	24/07 - 2/08	Jusqu'au 5 - 8 août	17 - 19 juillet	31/07 - 9/08	Jusqu'au 15 - 18 août
Situation de plateau , plus représentative du verger limousin + Secteurs plus tardifs (Nord Haute-Vienne - Creuse)	16 - 18 juillet	2 - 9/08	Jusqu'au 10 - 13 août	27 - 29 juillet	12 - 19/08	Jusqu'au 20 - 21 août

Evaluation du risque

2nd vol en cours jusqu'à fin août. **Période de risque élevé de pontes jusqu'au 5 - 13 août et celle des éclosions jusqu'au 15 - 21 août selon les secteurs.**

A ce jour, le modèle n'annonce pas de 3^{ème} vol. Toutefois, si les conditions climatiques devaient être au-dessus des normales saisonnières, une 3^{ème} génération partielle (< à 10% d'un vol) pourrait alors émerger en secteurs précoces fin août. Le risque sera tout particulièrement présent dans les parcelles avec dégâts.

• Pucerons lanigères (*Eriosoma lanigerum*)

Observations du réseau

Les observations montrent de nombreux petits foyers et également une augmentation du parasitisme par *Aphelinus mali*. Cet auxiliaire contribue fortement à limiter le développement du puceron lanigère ; il est à prendre en compte dans la gestion des parcelles.

Seuil indicatif de risque : 10% de rameaux occupés par des pucerons lanigères. Ce seuil pourra être relevé à 20% en présence d'*Aphelinus mali*.

Evaluation du risque

Période de risque en cours en tous secteurs.

• Acarien rouge (*Panonychus ulmi*) - Phytoptes libres (*Aculus schlechtendali*)

Observations du réseau :

Quelques parcelles présentent un bronzage du feuillage (brunissement de la face inférieure des feuilles).

Evaluation du risque

Les conditions chaudes et sèches sont favorables à leur évolution.

Seuil indicatif de risque atteint :

- ✚ si 60% des feuilles sont occupées par au moins une forme mobile d'acarien rouge. En présence des phytoséiides (*Typhlodomus pyri*) (au moins 30% de feuilles occupées), le seuil peut être porté jusqu'à 80%.
- ✚ Si 10% des pousses occupées par des phytoptes. L'observation doit être réalisée à l'aide d'une loupe à fort grossissement (x 20 ou x 30).

• Tavelure (*Venturia inaequalis*)

Observations du réseau

On note majoritairement que les taches de tavelure ont séché. Néanmoins, dans certaines parcelles fortement infestées, on observe des taches sur fruits et parfois des repiquages sur feuilles. **Le taux d'infestation sur feuille à la parcelle se maintient en général à un niveau faible** sur l'ensemble du bassin de production.

Evaluation du risque

En parcelles tavelées, **des contaminations secondaires peuvent « prendre le relais » lors des épisodes pluvieux. Il est donc très important de surveiller de très près l'état sanitaire de la végétation** car le risque sera élevé chaque fois que les conditions d'humectation seront favorables (voir tableau ci-dessous).

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La pression tavelure est évaluée en fonction du nombre de pousses consécutives observées (P) avant de trouver une première feuille tavelée. **Le haut des arbres doit également être observé car la tavelure y passe souvent inaperçue et les projections conidiennes contaminent le bas des arbres.**

- Si $P \geq 80$: absence de pression ;
- Si $P > 40$ (ou > 80 pour 2 pousses tavelées) : pression faible ;
- Si $P > 20$ (ou > 40 pour 2 pousses tavelées) : pression moyenne ;
- Si $P < 40$ pour 2 pousses tavelées : pression forte.

Mesures prophylactiques : la taille en vert (réalisée en dehors des périodes à risques de températures caniculaires qui peuvent induire des brûlures sur les fruits subitement exposés) en éliminant les gourmands les plus vigoureux est efficace pour réduire le nombre de pousses terminales contaminées par la tavelure.

• Maladies de l'épiderme

Eléments de biologie

Ces maladies cryptogamiques occasionnelles provoquent une altération de l'épiderme sans induire de pourriture.

Les infections se manifestent généralement en fin de saison, mais sont induites beaucoup plus tôt (dès la chute des pétales). Des périodes pluvieuses durant la période estivale favoriseraient l'expression des symptômes.

✚ **La maladie de la suie** (*Gloeodes pomigena*) provoque des plages noires superficielles qui ne s'éliminent pas au brossage, contrairement à la fumagine.

✚ **La maladie des crottes de mouche** (*Schizothyrium pomi*) se caractérise par des petites taches rondes groupées en amas qui sont bien incrustées dans l'épiderme, mais ne se développent pas dans la chair.



Maladie de la suie



Maladie des crottes de mouche

Crédit photos : INRA

Evaluation du risque

Dans les parcelles sensibles (notamment en vergers peu ventilés et mal éclaircis) présentant régulièrement des dégâts, une anticipation des périodes pluvieuses peut être nécessaire pour contrôler ces maladies.

- **Feu bactérien**

Cf. Informations dans le chapitre « Poirier ».

Poirier

- **Développement du fruit**

Actuellement, les fruits sont dans les phases de grossissement et de maturation pour les plus précoces.

Code BBCH	Stade	Description
7 = Développement des fruits		
78 - 79	J	Grossissement Les fruits ont atteint environ 80 à 90 % de leur taille finale.

- **Psylle du poirier (*Cacopsylla pyri*)**

Observations du réseau

Sur les parcelles de référence, on observe encore des larves âgées (L3 à L5) de 2^{ème} génération, ainsi que des adultes de 3^{ème} génération. Du miellat apparaît sur les pousses les plus fortement colonisées causant ainsi de la fumagine sur les fruits.

Evaluation du risque

La gestion de ce ravageur n'est plus envisageable.

Mesures prophylactiques

Il est conseillé de supprimer les gourmands afin de diminuer l'attractivité du psylle. Le développement de ce ravageur est favorisé par une forte croissance végétative ; il est donc indispensable d'adopter une irrigation et une fertilisation raisonnées afin d'éviter les excès de végétation.

- **Carpocapse (*Cydia pomonella*)**

Cf. Informations dans le chapitre « Pommier ».

- **Maladies de conservation (*gloesporiose, phytophthora, botrytis*)**

Les contaminations ont lieu essentiellement au verger, mais ces maladies se développent généralement pendant le stockage.

Evaluation du risque

Le mois qui précède la récolte constitue une période à risque. La sensibilité variétale, l'inoculum connu (chancre sur bois, dégâts réguliers les années précédentes...), la présence de blessures sur les fruits sont des facteurs favorables au développement de ces champignons. La maturité des fruits, les conditions climatiques avant la récolte et la durée de stockage prévue sont également à prendre en compte pour la gestion de ces maladies.

• Feu bactérien

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs : la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses), la présence d'inoculum dans l'environnement et des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie (Cf. tableau ci-dessous).

Température maximale	Température minimale	Pluie
>à 24°C	-	-
>à 21°C	>à 12°C	-
>à 18°C	>à 10°C	2 mm

Observations du réseau

Aucun symptôme n'a été signalé.

Evaluation du risque

Période de forte sensibilité au feu bactérien.

Les conditions climatiques pourraient être favorables aux infections durant les 5 prochains jours.

***Erwinia amylovora*, agent du feu bactérien, est une bactérie contre laquelle la lutte est obligatoire en tout lieu et en tout temps (Cf. arrêté du 31 juillet 2000 modifié).**

Lorsqu'un foyer est décelé, une déclaration obligatoire des parcelles atteintes doit être faite auprès du Service Régional de l'Alimentation de la DRAAF et la maladie impérativement éradiquée. Les pousses infectées devront être supprimées le plus tôt possible après leur apparition en les coupant nettement plus bas que la zone nécrosée, et ce afin d'éviter de nouvelles contaminations. Attention, les rameaux se développant après une telle opération sont très réceptifs à la bactérie. Brûler les rameaux atteints et désinfecter les outils de taille.

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Zone Limousin sont les suivantes : FREDON Limousin, la Chambre d'agriculture de Corrèze, INVENIO, COOPLIM, LIMDOR, MEYLIM, SICA du Roseix, la Coopérative fruitière de Pompadour, le CFPPA de Saint-Yrieix-La-Perche et l'exploitation du LEGTPA de Brive Voutezac.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".